

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DÉCEMBRE 2012**

L'an Deux Mil Douze, le vingt et un décembre à VINGT heures TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Guillaume BARAZER de LANNURIEN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Gabriel LE GALL, Madame TANGUY Marie-Françoise.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joël QUILLVERE à Monsieur Yves THOMAS
Monsieur Ronan CHAPALAIN à Monsieur Joseph SEITE
Madame Béatrice NOBLOT à Monsieur Michel AUTRET

ABSENTES :

Madame Nathalie HENDRYCKS
Madame Julie DANIELOU

En exercice : 27

- Présents : 22
- Votants : 25

Date de la convocation : 13 décembre 2012

Monsieur Yves THOMAS a été élu secrétaire.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 23 Novembre 2012 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 23 novembre 2012, et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marie-France CHAPALAIN, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Gabriel LE GALL, Madame TANGUY Marie-Françoise.

UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 12 octobre 2012.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 2 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 2 décisions :

- DECISION n°2012-30 – Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Segilog de LA FERTE BERNARD (72) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, pour un montant de 22 050,00 € H.T.
- DECISION n°2012-31 – Balayage des rues et venelles de la ville de Roscoff confié à la société FLOCH ECO INDUSTRIE pour un montant de 8 880,00 € H.T pour l'année 2013.

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L 2312-1, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Monsieur le Maire a présenté des tableaux de synthèse de la gestion des 3 dernières années (2012 est estimé) établis à partir des comptes administratifs, afin d'ouvrir la discussion sur les options qui pourront être retenues pour l'élaboration du document 2013.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE ROSCOFF POUR 2013

Le débat d'orientations budgétaires prévu dans les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Cette année le service finances a produit un document qui présente une comparaison entre les derniers exercices budgétaires (celui de 2012 étant estimé puisque non clos à ce jour) qui aidera à définir notre politique budgétaire.

L'ensemble du tissu économique traverse une période difficile et nous la subissons comme les autres collectivités territoriales, voire peut-être un peu mieux, en raison des décisions financières courageuses et responsables que nous avons adoptées depuis de nombreuses années.

I - SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Les plans de consolidation budgétaire continuent de s'empiler en zone euro, alors que le désendettement du secteur privé se poursuit et que les marchés du travail sont très dégradés.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Morlaix atteignait fin juin 2012 les 9,4 % qui est l'un des plus élevés du département, et le nombre de demandeurs d'emploi avait augmenté de + 10,4 % sur l'année écoulée, touchant particulièrement les seniors et les travailleurs handicapés.

Toutefois, malgré les craintes exprimées par les professionnels du tourisme au cours de l'été, le taux d'occupation de l'hôtellerie classée du Pays de Morlaix atteint 63,7 % (soit + 0,6 point). Il est avec le Centre Finistère, le territoire du département à enregistrer une augmentation.

De plus, on constate un resserrement des conditions d'octroi et un recul de la demande de crédit alors que l'offre de crédit bancaire sera déterminante pour la croissance

Après trois trimestres de stagnation de l'activité et une croissance quasi-nulle en moyenne sur 2012 (+ 0,1 % d'après les dernières prévisions du réseau Caisse d'Epargne), l'économie française pourrait entrer en récession fin 2012. La croissance afficherait alors - 0,4 % sur 2013, les principaux aléas paraissant par ailleurs nettement baissiers (crédit, commerce mondial,...).

Afin de ramener le déficit public à 3 % du PIB, un effort budgétaire est prévu l'an prochain et passera principalement par la hausse des prélèvements obligatoires.

La loi de finances de 2013 ne sera votée qu'en fin d'année mais les mesures concernant les collectivités locales, encore nombreuses cette année, s'inscrivent dans le prolongement de celles des deux années précédentes placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013

Les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'Etat pour la troisième année consécutive en 2013. D'autre part, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d'ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliard d'euros) soit suivi d'une diminution de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

Dans ce contexte, le PLF pour 2013 ajuste et renforce les mécanismes de péréquation pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées.

Quelques mesures annoncées :

- Gel de la DGF en 2013,
- Minoration des compensations d'exonération de fiscalité directe locale,
- Modification des règles de calcul des composantes de la part forfaitaire de la DGF,
- Fusion de deux concours au sein de la DGD et suppression de la part allouée aux communes en compensation des charges résultant des contrats d'assurance contre les risques contentieux liées à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol,
- Progression des dotations de péréquation des communes, notamment de la Dotation de Solidarité Rurale.

II – PERSPECTIVES DE RECETTES POUR LA VILLE

1) Progression des recettes fiscales limitée à celle des bases

a) Pas de hausse de fiscalité en 2013

Aucune hausse de fiscalité n'est envisagée en 2013, conformément à ce qui est appliqué depuis 2004, à l'exception de 2011 en raison des pertes constatées sur d'autres postes de recettes fiscales et des gros investissements réalisés, induisant des coûts de fonctionnement.

La revalorisation des valeurs cadastrales devrait être fixée à 1,8 % en 2013, soit de manière identique à l'inflation prévisionnelle.

L'augmentation que ressentiront les contribuables sur leurs feuilles d'imposition sera donc clairement imputable aux décisions de l'Etat, et aux variations votées par les autres collectivités.

Ces recettes fiscales ont un impact majeur dans notre budget puisqu'elles représentaient en 2011 près de 40 % des recettes de gestion.

b) des droits de mutations imprévisibles

A la suite de la crise de 2008, ces recettes ont fortement baissé (172 040 € en 2008 et 100 925 € en 2010) mais depuis un léger accroissement a été constaté et pour 2012 nous devrions comptabiliser environ 250 000 euros alors que les prévisions prudentes se sont élevées à 150 000 Euros.

c) Prélèvement sur le produit des jeux au casino

De la même manière, pour diverses raisons les recettes ont chuté dès 2009 pour atteindre le montant « plancher » de 513 107 € (contre 778 965 € en 2007) mais on constate en 2011 une remontée à 569 810 €

qui devrait être confirmée en fin 2012. L'effet « négociation du contrat de délégation du service public » n'y est pas étranger.

Par précaution, les inscriptions budgétaires qui seront proposées dans le cadre du projet de budget 2013 seront proches de celles inscrites les années passées.

2) Les dotations de l'Etat en régression

Le gouvernement poursuit le « gel » des dotations versées aux collectivités territoriales annoncé sur la période 2011-2014. Au sein de cette enveloppe figée, la version actuelle du projet de loi de finances pour 2013 prévoit une stagnation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble du bloc communal.

La DGF, qui est la principale contribution de l'Etat aux collectivités, va être redistribuée de manière à favoriser la péréquation (dotations de solidarité urbaine, et la dotation nationale de péréquation verticale) et le développement de l'intercommunalité (dotation d'intercommunalité).

Entre 2010 et 2012 cette recette a baissé de 2,32 % pour notre commune. Aussi sera-t-il prudent de diminuer l'inscription budgétaire, par rapport aux années précédentes.

3) Les tarifs des services adaptés

Ils représentaient 4 % des recettes de gestion de services en 2011 et les tarifs fixés par le conseil municipal ont été adaptés en fonction de leur usage. Je rappelle que les tarifs des repas servis à la restauration scolaire dès janvier 2013, varient en fonction du quotient familial, tout comme l'accueil de loisir sans hébergement.

4) La gestion dynamique de la dette et de la trésorerie

Nous connaissons un marché en manque de liquidités, et l'année 2012 a vu la disparition de deux acteurs bancaires, Dexia et le Crédit Immobilier de France qui ont stoppé leurs activités. Face à ces défections, la Banque Postale se positionne comme un nouvel opérateur sur le marché des collectivités, aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une bonne gestion de la trésorerie nous a permis de ne pas avoir à tirer sur l'emprunt souscrit auprès de cet établissement, par décision prise le 29 juin 2012.

Nous avons à ce jour près de 1 million d'euros en caisse, et avons envisagé de rembourser, par anticipation, certains emprunts. Mais compte tenu de l'optimisation des emprunts assurée grâce au concours de Finance Active, cette option ne s'avérerait pas intéressante pour la ville de Roscoff car les taux qui sont appliqués sont inférieurs à ceux proposés actuellement sur le marché.

Néanmoins, nous pourrions nous féliciter, fin 2012, d'enregistrer une dette en capital de 8 444 273 euros contre 9 015 692 au 31 décembre 2011. Le tirage qui se réalisera courant 2013 verra sans doute notre endettement se retrouver à un niveau proche de celui de la fin 2011 en décembre 2013 diminué du remboursement de capital de 2013, preuve que nous maîtrisons bien la gestion de la dette.

D'ailleurs, je rappelle que la structure de la dette de la commune ne présente aucun danger puisqu'elle se positionne à 100 % en catégorie A de la charte de GISSLER.

5) Le produit de cessions pour optimiser les recettes

La mise à disposition de locaux spacieux et fonctionnels à l'espace Mathurin MEHEUT, pour les associations locales, permet d'envisager la vente du bâtiment dénommé « Maison des associations », et des anciens locaux de la « troisième vague », ce qui représentera une recette budgétaire et diminuera, par conséquent, les frais supportés pour leur entretien.

III - DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MESUREES POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT

1) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Compte tenu de l'évolution des prévisions économiques et des hypothèses retenues concernant les recettes fiscales de la ville, il est impératif de continuer les efforts réalisés par les services pour maîtriser ces dépenses. La mise en concurrence permanente des fournisseurs et une formation soutenue des agents à la gestion des coûts nous le permettra.

2) Une masse salariale contenue

- Le GVT (glissement, vieillesse, technicité) va occasionner une légère hausse des charges de personnel entre 2011 et 2012, mais la rétrospective met en exergue que l'évolution de ce poste est bien maîtrisé. En 2013, aucun recrutement n'est envisagé, autre que le remplacement des agents qui quitteront la collectivité.
- Une hausse des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 27,30 à 27,40 % au 1^{er} novembre 2012 et une hausse du SMIC intervenue en juillet 2012 seront prises en compte en année pleine sur 2013.

A noter également que le possible recrutement de 2 apprentis à compter de la rentrée de septembre prochain aura un faible impact sur la masse salariale. Par contre la décision de participer à la Protection Sociale Complémentaire, comme cela a été envisagé, tant en commission « administration générale » qu'en finances, et qui sera sans doute décidée ce soir, augmentera d'environ 6 000 euros, les prévisions dès l'année prochaine et suivantes.

3) Les investissements envisagés en 2013

La ville va poursuivre en 2013, son programme d'investissements ambitieux. Entre 2008 et 2012, elle a consacré 7,6 millions d'euros à ses dépenses d'équipements. Cet effort lui permet de dépasser très largement la moyenne de dépenses d'équipements en euros par habitants des villes de taille comparable.

Les principaux projets pour 2013, hors engagement de l'étude de construction d'un nouveau centre nautique, sont les suivants :

- Création d'un local pour les cérémonies civiles au cimetière,
- Réalisation d'une liaison cyclable entre les ronds-points « Bonne nouvelle » et « Barrière de la Croix », pour rejoindre la voie en cours d'aménagement à Saint Pol de Léon,
- Construction de bureaux et sanitaires aux services techniques municipaux,
- Travaux de couverture aux ateliers relais,
- Réfection de la façade et aménagements intérieurs au cinéma,
- Travaux d'effacement de réseaux route du Car Ferry,
- Liaisons douces rues de Plymouth et Joseph Le Mat,
- Création d'un plateau au carrefour du Rhun,
- Travaux d'accessibilité sur les voiries et les bâtiments communaux,
- Travaux route de Keradenec (co-financés avec la ville de Saint Pol de Léon,
- Aménagement du square Le Jeune,
- Etc...

Et les choix devront être décidés car si certains de ces projets sont déjà financés en tout ou partie, le plus grand nombre reste à financer. Des subventions seront sollicitées pour certains aménagements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, mais aussi auprès des collectivités territoriales.

IV – LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par les lois « Grenelle », la ville a fait le choix d'un développement soutenable et maîtrisé et de la préservation des

ressources et des espaces naturels. Je propose de consacrer une partie de ce débat d'orientations budgétaires au recensement des politiques et actions menées par la ville, dans le cadre de l'application de l'Agenda 21 local, et plus globalement du développement durable.

J'évoquerai, ainsi, successivement :

- Les déplacements,
- L'énergie et les fluides,
- La commande publique,
- La gestion des déchets et des espaces verts.

1) Les déplacements

Associés à la gestion de la circulation et du stationnement, ils constituent l'axe majeur retenu par la population lors de la co construction de notre Agenda 21. Les déplacements représentent l'un des postes le plus émetteur en matière de gaz à effet de serre. Les actions de la ville traduisent son engagement en faveur de la promotion et du développement des circulations douces au détriment des modes de transport individuel utilisant des énergies fossiles.

Créer des liaisons douces

Nous provoquerons des actions concertées avec les villes voisines afin de créer des aménagements cyclables, soit dans le cadre de l'intercommunalité, soit à l'occasion de partenariats directs.

Des liaisons douces pourront être aménagées entre le port de Blosson, le vieux port et la gare ferroviaire, afin d'inciter les parcours pédestres ou cyclables.

Du mobilier urbain sera installé pour renseigner les visiteurs sur les distances, les durées séparant ces pôles pour les rassurer sur la faisabilité de leur déplacement sans avoir à utiliser une automobile. Une communication adaptée accompagnera ce dispositif.

Encourager l'utilisation des navettes

Mises en place au cours de l'été 2012, elles ont remporté un certain succès pour une première expérience que tous les contacts encouragent à poursuivre tout en améliorant les fréquences, dessertes, parcours... ce à quoi se consacre un groupe de travail. En effet, les nombreux événements festifs qui vont, de nouveau, occuper les mois d'été, vont rendre nécessaire l'adaptation de ce service qui a pour objectif d'éviter l'entrée des voitures en ville pour fluidifier la circulation, en réduire le nombre stationné dans les rues et sur les quais et mettre en valeur la patrimoine bâti et naturel.

Une communication anticipée devrait faciliter l'usage des Rosko Bus qui resteront gratuites car elles sont offertes aussi à nos concitoyens qui les trouvent pratiques pour se rendre dans les commerces, à la plage ou chez des amis.

Poursuivre l'étude d'aménagement du site de la gare

Conformément au contenu du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, en cours d'instruction, un éco quartier y sera aménagé dont les caractéristiques répondront à de nombreux critères de développement durable. Y seront notamment proposées des places de stationnement équipées de système de recharge électrique, mais aussi des parcs à vélos.

2) L'énergie et les fluides

Le développement durable est pris en compte dans la gestion des postes de consommations énergétiques et le Conseil en Energie Partagé établi par l'agence HEOL a permis de réaliser des économies et les effets porteront sur la gestion des prochains budgets.

Les investissements ont porté sur la salle polyvalente, l'hôtel de ville, l'école des Moguerou, sur la ZAD de Blosson, mais aussi sur l'éclairage public. Les résultats constatés sont encourageants puisque l'économie financière atteint environ 40 000 euros soit 158 tonnes de CO2 c'est-à-dire l'équivalent de 57 véhicules ayant parcouru 20 000 kms chacun.

Au cours de l'année 2013, les travaux se poursuivront à l'école primaire, à la salle polyvalente (salle de billard ainsi qu'à Kerjoie.

Enfin dans le domaine de la gestion de l'eau, le travail entrepris par les services municipaux sur l'ensemble des installations afin de limiter le débit et la pression, devrait se concrétiser sur la consommation qui sera constatée sur les factures que nous recevons prochainement. Le résultat de l'optimisation de la gestion des eaux pluviales devrait également être perceptible.

3) La commande publique

Depuis quelques années l'achat de produits, d'équipements, de services s'exécute au meilleur rapport qualité/prix, mais s'intègre aussi dans une démarche de développement durable. Les responsables de services mettent en pratique les outils réglementaires favorisant l'achat responsable. L'aide technique apportée par le Réseau Grand Ouest est appréciable.

Récemment, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau. Les bénéficiaires devraient être appréciables comme pour les consultations lancées pour la fourniture de produits d'entretien ou pour la maintenance du parc informatique.

Les agents deviennent des éco utilisateurs en adoptant les bons gestes tant dans leur utilisation que dans le traitement des déchets ou la gestion quotidienne de leurs tâches. Une sensibilisation a été assurée par HEOL à cet effet.

Enfin, la ville vend des biens qui ne sont plus utilisés par l'intermédiaire du site WEBENCHERES. Outre l'avantage économique qu'il peut procurer, cette démarche permet de diminuer l'immobilisation et la maintenance de certains produits, et participe donc à la valorisation du coût global du matériel sur l'ensemble de son cycle de vie.

BUDGETS ANNEXES

Assainissement :

La tranche de travaux concernant Poul Brohou (tranche ferme) Créach Elies et Pérennes (tranche conditionnelle) ont débuté. Ils ont été confiés à l'entreprise LAGADEC. Pour 2013, des travaux seront engagés pour réduire les eaux parasites dans les zones concernées. De plus, des études, voire des travaux d'extension pourraient être envisagés à Kernanguy. La dépense sera d'environ 200 – 250 Keuros.

Eau :

Les crédits inscrits en 2012 ayant été utilisés pour des modifications de réseaux réalisées rue de Plymouth, les travaux à entreprendre au Laber et à Kerjistin, estimés à 178 000 euros, seront proposés.

Camping :

Des travaux seront entrepris avant l'ouverture, en avril, afin d'offrir aux touristes accueillis durant la prochaine saison, des installations correctes, en attendant les résultats de l'audit commandé en vue d'envisager son développement sur le moyen terme.

Intervention de Monsieur Michel Autret

« Dans un contexte national et international très difficile, des coupes dans les budgets publics, des dotations d'Etat aux collectivités qui n'augmenteront peut-être pas, le poids de la dette communale est toujours aussi préoccupant quoi que vous puissiez en dire. Certes, l'endettement reste stable en 2012, pour la première fois depuis plus de dix ans. Vous affirmez même que fin 2012 la dette sera de l'ordre 8 450 000 €. Peut-être, mais vous avez néanmoins souscrit un emprunt de 600 000 € au cours du second trimestre de cette année correspondant globalement au montant du remboursement du capital de l'annuité.

Mais je rappelle que :

- € le montant de la dette est passé de 3 900 000 € en 2000 à 8 991 000 € au 31 décembre 2012, soit une progression de 130 %,
- € le niveau d'endettement par habitant est de 2 396 € par habitant alors que la moyenne des communes équivalentes est de 788 € par habitant.

Dans un rapport 2012, la Cour Régionale des Comptes, analysant le ratio « dette sur recettes réelles de fonctionnement » caractérise une valeur de 129,81 % de « niveau particulièrement élevé ». Comment qualifier ce ratio quand il dépasse 185 % ce qui est le cas de votre budget principal ? Même en minimisant le ratio de désendettement par un mode de calcul bien à vous (11,5 pour 2011 alors qu'il est de 13,5) il est bien supérieur à la moyenne des communes de notre strate qui est de 4,35 et de 5,4 pour les communes touristiques, toujours selon un rapport 2012 de la Cour Régionale des Comptes.

Ce niveau d'endettement élevé limite nos capacités à recourir à de nouveaux emprunts. C'est la principale raison de la diminution des dépenses d'investissement prévues et non la nécessité d'études préalables. Vous utilisez d'ailleurs ce motif d'études préalables uniquement quand cela vous sert. Aujourd'hui même, vous nous annoncez une somme de 3 329 euros allouée par l'Etat pour participer au financement des travaux de mise aux normes du service de restauration du centre de Kerjoie alors que depuis des mois l'ensemble de la commission « Travaux » souhaite une étude globale sur le devenir de ce site et se pose la question de la pertinence de travaux, en particulier de la mise aux normes de bâtiments où tout serait à refaire.

Nous avons entendu que vous n'avez pas prévu d'augmentation des taux en 2013. Dans le contexte général actuel, ce n'est pas en effet raisonnable d'augmenter le poids de la pression fiscale, celle-ci augmentant déjà mécaniquement de l'ordre de 1,8 %, comme en 2012, par le biais de l'assiette et des valeurs locatives. Dans ces conditions, il conviendra de définir avec pertinence les opérations nouvelles à programmer ; les nécessaires marges de manœuvre ne pourront venir que d'une maîtrise renforcée de nos charges de fonctionnement afin de renforcer nos capacités d'autofinancement. »

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Comme chaque année, dans quelques semaines, les services de l'Etat nous adresseront les documents permettant de présenter des demandes de subvention au titre de la DETR pour le 31 janvier. La prochaine réunion de l'assemblée devant se tenir mi-février, Monsieur le Maire a proposé d'accepter de solliciter l'aide de l'Etat pour la réalisation de travaux de liaison à engager entre le port de Blosson, le quartier de la gare, et le vieux port, sur les rues Gourvennec, de Plymouth et Joseph Le Mat. Le montant des travaux, estimé par les services techniques municipaux, s'élève à 369 700 euros HT.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à présenter la réalisation de ces travaux dans le cadre de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

4 – DÉLIBÉRATION SOLLICITANT LA DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION CLASSEE DE TOURISME

La loi du 22 juillet 2009, dite loi Novelli, a réformé le classement des hébergements touristiques et des offices de tourisme, et notre station perdra son classement « station classée de tourisme » le 1^{er} janvier 2014. Il convient donc de solliciter, de nouveau, cette dénomination. D'ici cette date, un dossier sera présenté pour obtenir la marque « Qualité France », puis demander le classement de l'office, en catégorie 1, car, l'objectif est de viser l'excellence. Monsieur le Maire a invité ses collègues à l'autoriser de solliciter ce classement et à constituer, avec les services de l'office intercommunautaire « Roscoff, Côtes des Sables, Enclos paroissiaux » le dossier de candidature.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter ce classement.

5 - ACHAT D'UNE PARCELLE A KERSIVIEN

Maître HARNIST, Notaire à Roscoff, chargé de la succession de Mademoiselle Marie Joséphe JACOB, décédée le 31 octobre 2010, propose à la commune, propriétaire de la parcelle contigüe, d'acheter le terrain cadastré AT 1028 d'une contenance de 184 m². Celui-ci, où se situe le lavoir de Keraivel, étant déjà entretenu par les services municipaux, Monsieur le Maire a proposé d'accepter cette proposition aux

conditions exposée par Maître HARNIST, qui se chargera de la rédaction de l'acte, à savoir, pour une valeur de 296 euros, hors frais.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** l'achat de cette parcelle aux conditions exposées.

6 - TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire a suggéré de suivre l'avis des membres la commission finances qui proposent une augmentation de 2 % des tarifs pour 2013.

(Toute occupation du domaine public nécessite au préalable une autorisation municipale)

-	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>proposition 2013</u>
1- TERRASSES COUVERTES Zone A le m ² /an	87,73 €	90,36 €	93,07 €	95,86 €	98.74 €	100,72 €
1bis - TERRASSES COUVERTES en toile pouvant se fermer Zone A le m ² /an	50,43 €	51,94 €	53,49 €	55,09 €	56.74 €	57,87 €
2 - TERRASSES NON COUVERTES Zone A (1) Zone B Zone C	31,84 € 15,23 € 6,83 €	32,80 € 15,69 € 7,03 €	33,78 € 16,16 € 7,24 €	36,79 € 16,64 € 7,45 €	37.89 € 17.14 € 7.67 €	38,65 € 17,48 € 7,82 €
3 - ETALAGE SUR DOMAINE PUBLIC (2) Toutes zones le m ² /an	31,84 €	32,80 €	33,78 €	34,79 €	35.83 €	36,55 €
4 - CHEVALETS 1er chevalet unité/an 2 ^{ème} chevalet unité/an 3 ^{ème} chevalet unité/an	71,44 € 88,25 € 133,43 €	73,58 € 90,90 € 137,43 €	75,78 € 93,62 € 141,55 €	78,05 € 96,43 € 145,80 €	80.39 €	82,00 €
5 - PORTANT A CARTES POSTALES l'unité/an	71,44 €	73,58 €	75,78 €	81,02 €	83.45 €	85,12 €
6-POINT DEGUSTATION (glaces et crêpes)	71,44 €	73,58 €	75,78 €	81,02 €	83.45 €	85,12 €

(1) au-delà de 80m² (toute surface du domaine public confondue) est appliqué le tarif de la zone A terrasses couvertes (tarif rubrique 1)

(2) Concerne toutes les occupations autres que celles définies aux rubriques 1, 1bis, 2, 4 et 5

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

7 - ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur Serge TANGUY a présenté des états de recettes considérées irrécouvrables qu'il demande de bien vouloir admettre en non-valeurs. Cela représentera pour le budget principal une charge de 305,72 € et pour le budget « port », une dépense de 188,40 €. Monsieur le Maire a invité ses collègues à suivre la proposition de Monsieur le comptable du trésor.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les admissions en non-valeurs proposées.

8 - TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

Afin de permettre aux gérants du camping d'annoncer dans les brochures spécialisées et dans leur propre documentation promotionnelle les tarifs applicables l'année prochaine, après avis des membres de la commission « tourisme », Monsieur le Maire a proposé d'adopter la grille tarifaire.

Intervention de Madame Dany GUILLOU-BEUZIT

« Les tarifs de camping ont été proposés par la gérante pour 2013. En commission « Tourisme » le 16 novembre 2012, l'adjoint au tourisme avait d'emblée signalé que les augmentations demandés par la gérante étaient supérieures à la moyenne des autres campings, en moyenne 10%, mais la gérante n'a pas voulu négocier, proposant seulement un rabais pour les campeurs restant plus de trois jours. Les tarifs 2012 avaient déjà augmenté en moyenne de 20 %, nous avons voté contre, car les augmentations ne nous semblaient pas justifiées par une amélioration notable des prestations.

Vous avez eu la sagesse, M. le maire, de retirer la question de l'ordre du jour du conseil municipal du 23 novembre après la commission des finances du 20 novembre où les élus de notre groupe ont clairement signifié notre opposition à une nouvelle augmentation de 10 % des tarifs de base.

Monsieur le Maire, vous convenez implicitement que nous avons raison en appliquant l'article 7 du contrat de Délégation de Service public : « En cas de désaccord, le Maire sera chargé de négocier les tarifs, qui, en tout état de cause devront être approuvés avant le 31 décembre. Si un désaccord persiste, les tarifs de la saison précédente seront reconduits. »

C'est ce que vous proposez pour les trois tarifs qui nous apparaissent comme essentiels pour un camping qui se veut familial et populaire, maintien des tarifs 2012 pour le forfait « emplacement, deux personnes et un véhicule », le forfait randonneur et le forfait camping-car sur zone spécifique, c'est donc un moindre mal. »

Intervention de Monsieur Gabriel LE GALL

« Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je pense qu'il a été plus que raisonnable de retirer de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 23/11/2012, la hausse était trop élevée et brutale.

Le camping municipal, c'est un bel outil dans un environnement exceptionnel. Il nous faut donc, municipalité et délégataire en prendre le plus grand soin.

La commission tourisme présente sur le terrain le 4 juillet et le 14 août. Lors de ces deux visites, nous avons pu constater, en effet, qu'il y a beaucoup de problèmes à résoudre tant du côté des travaux du ressort de la commune, mais aussi de la part de Mme la gérante.

- *Côté commune : établir un calendrier des travaux dans le temps.
 - 1- les travaux en régie, avant le début de la saison 2013, cela va venir très vite
 - 2- s'appuyer sur l'étude prospective après analyse des 3 offres.*
- *Côté délégation : il y a aussi beaucoup d'effort pour améliorer l'accueil visuel des clients, par des plantations. Mettre aux normes l'aire de camping-car. Mettre à l'abri des regards toutes les vieilles caravanes et matériaux divers.*

Entre la commune et le délégataire, avoir toujours comme but, une meilleure façon de travailler, cela éviterai, j'en suis sûr, les erreurs de communication et d'affichette, lors de la visite.

Je voudrais revenir sur cette nouvelle grille tarifaire, quelques petits points de détails

- *forfait adulte 14,20 €, il faut rectifier cette ligne, c'est 14 €, voté tarif haute saison 2012. Les 0,20 € c'est la taxe de séjour par personne et par jour, cela aurait un impact sur le calcul des hausses et des pourcentages. On ne taxe pas la taxe.*
- *électricité de 4A + 22,50 % - 8A + 2 % - La fourchette est un peu large, 4A à 2% = 3,20 au lieu de 3,80.*

Bref, il y a du mieux dans cette grille tarifaire 2013, raisonnable, compte-tenu du service rendu, des travaux non exécutés, ainsi que pour la catégorie du camping municipal. »

Intervention de Monsieur Laurent LE ROUX

« Monsieur le Maire,

D'une part, je voudrais vous signaler que des erreurs se sont glissées dans le document du tarif du camping municipal.

Dans le tableau Tarif locatif, colonne Haute saison 2013 et colonne basse saison 2013, je pense qu'il faut parler de tarif à la semaine et non du tarif à la nuitée. Merci de rectifier le document dans ce sens. D'autre part, dans ce même tableau, vous avez ajouté une ligne forfait animal en locatif par rapport au document de travail présenté à la commission des finances. Il serait normal que toute modification sur un document soit soumise aux commissions concernées, ici en l'occurrence il s'agit de la commission tourisme et de la commission des finances. Ce forfait pour l'animal est-il à la semaine ou à la nuitée ? »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **ONT ACCEPTÉ** la grille tarifaire proposée.

9 - SUBVENTION A LA SPREV

Comme chaque année, l'association SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie), propose de mener, l'été prochain, une action de développement sur Roscoff, en mettant à notre disposition, des guides qui feront découvrir gratuitement l'église ND de Croas Batz. Pour réaliser cette prestation d'animation culturelle et touristique en juillet et en août, l'association sollicite l'appui financier de la commune à hauteur de 1526 euros. Monsieur le Maire a proposé d'accepter ces conditions, reconduites chaque année ; des crédits seront inscrits à cet effet au budget primitif 2013.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention.

10 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après avis favorables des membres des commissions « administration générale » et « finances », et des élus du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire a proposé d'accepter de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la ville en souscrivant à la convention de participation du Centre de Gestion du Finistère (COLLECTEAM HUMANIS).

Suivant les discussions, les montants bruts mensuels versés dans un but d'intérêt social sont arrêtées ainsi :

- Catégorie C : 10 euros,
- Catégorie B : 8 euros,
- Catégorie A : 5 euros.

La revalorisation des montants de participation s'effectuera par une nouvelle délibération.

L'assiette de cotisation (brut) est fixée sur le traitement brut indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire.

Les garanties retenues sont celles proposées par le CDG 29 avec :

- Le maintien de salaire
- L'invalidité
- Le capital décès / IAD.

Enfin, le taux de maintien de l'assiette nette est de 100 %.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** que la Commune participe à la protection sociale complémentaire des agents de la ville aux conditions indiquées et adhèrent à la convention à intervenir avec COLLECTEAM HUMANIS.

11 - ADHESION A LA PRESTATION « SANTE AU TRAVAIL » DU CDG29

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Finistère ont décidé la création d'une prestation « santé au travail ». Elle prévoit le champ d'application de la prestation globale, et le financement sous forme de cotisation au taux de 0,37 % avec pour assiette, la base URSSAF en totalité. Après avis favorable des membres de la commission « administration générale », Monsieur le Maire a sollicité l'autorisation de signer la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG29.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

12 - SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DE L'EAU DE L'HORN

Le projet élaboré par le Syndicat de l'Horn, visant à diminuer les fuites d'azote n'a pas reçu d'avis favorable par le comité de pilotage régional « Algues vertes » en charge du suivi du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Cette décision entraîne l'application d'un arrêté préfectoral de ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale) à partir du 1^{er} janvier 2013. Celui-ci étant en consultation publique, Monsieur le Maire, sur demande de Monsieur le Président du Syndicat, a proposé au conseil municipal de réaffirmer l'adhésion de la commune au projet territorial initial.

Intervention de Madame Dany GUILLOU-BEUZIT

« M. le Maire,

Vous nous demandez de voter une motion concernant le projet de lutte contre les Algues vertes pour le bassin versant Horn-Guillec.

Comme tous ici nous déplorons que la concertation n'ait pas abouti à un projet commun, nous sommes déçus et nous nous demandons pourquoi il est le seul des projets concernés par la lutte contre les algues vertes qui n'ait pas été validé par le comité de pilotage régional.

Lors du conseil communautaire du 12 décembre, Jacques Moal, président du syndicat de l'Horn, nous a annoncé que des réunions de concertation étaient encore programmées. Où en est-on ? Si on ne parvient pas un accord, au 1er janvier 2013 un arrêté préfectoral contraindra tous les propriétaires de plus de 3 ha à respecter une réglementation plus stricte, pour se conformer au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes du 5 février 2010.

Le projet déposé en préfecture le 28 février 2012 est resté confidentiel ; fin novembre 2012, les conseillers communautaires qui ont un code d'accès Intranet ont pu lire simplement un résumé de 6 pages, 3 pages pour le diagnostic, 3 pour le plan d'actions. Les objectifs nous semblent tout à fait louables, mais il s'agit d'un engagement de territoire et non d'engagements individuels signés. Les propositions précises nous sont inconnues, il nous semble donc difficile de les partager, ce que propose la motion.

L'avis du comité scientifique est disponible sur Internet et ses arguments s'appuient sur des réalités vérifiables :

Les deux rivières de l'Horn et du Guillec se situent dans le peloton de tête des rivières bretonnes, française et européennes en termes de flux d'azote et de phosphore (2 à 3 fois la moyenne régionale).

Le climat et le sol n'expliquent pas tout, dans des contextes extrêmement similaires, sur la façade ouest des Iles Britanniques, on peut observer des niveaux de flux bien plus faibles.

Le diagnostic montre que la tendance à la baisse sur le Guillec est plus prononcée que sur l'Horn, et pourtant c'est sur l'Horn qu'ont été mis en place la majorité des programmes d'action ces dernières années. On ne peut donc pas simplement compter sur la poursuite de la baisse des flux azotés pour parvenir aux résultats escomptés pour 2015.

Il est dommage que le projet, du moins ce que nous en savons, n'évoque pas les impacts négatifs de la pollution sur les autres activités économiques, notamment le tourisme.

Il est toujours difficile d'être soumis à des réglementations contraignantes et coûteuses mais toutes les professions sont concernées (règles de sécurité, d'accessibilité, traçabilité, etc.). Il ne s'agit pas de nier les efforts des dernières années par la collectivité et les agriculteurs, le syndicat de l'Horn, porteur du projet, ne peut être tenu pour seul responsable de l'échec de la concertation mais nous pensons qu'il est urgent de continuer à agir tous ensemble, sans stigmatiser une profession mais en l'accompagnant, pour lutter contre la pollution nitrique. »

Monsieur Alain Cabioch a rappelé les avancées accomplies par le monde agricole et que l'agriculture est raisonnable et respectueuse de l'environnement. Monsieur Yvon CABIOCH souligne le travail réalisé par le Syndicat de l'Horn.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 6 abstentions :

- **ONT ACCEPTÉ** de réaffirmer l'adhésion de la commune au projet initial.